
Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Quatrième session

Genève, 28 septembre-2 octobre 2015

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une
gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 :
gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
dans le contexte des objectifs de développement durable**

Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le contexte des objectifs de développement durable

Note du secrétariat

1. Le sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui se tiendra à New York du 25 au 27 septembre 2015, devrait adopter le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable¹.
2. Au total, 17 objectifs de développement durable ont été proposés. Ils sont accompagnés de 169 cibles. Les nouveaux objectifs et cibles devraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et guider les efforts déployés en faveur du développement durable au cours des 15 prochaines années. Les objectifs proposés s'appuient sur les bases jetées par les objectifs du Millénaire pour le développement et constituent une réponse à des défis nouveaux et anciens. Ils composent un ensemble intégré et indivisible de priorités mondiales en faveur du développement durable. Les cibles sont définies comme des cibles globales à atteindre dans l'idéal, chaque gouvernement fixant ses propres cibles nationales en s'inspirant du niveau d'ambition mondial, mais en tenant compte de la situation propre à chaque pays. Ces objectifs et cibles intègrent les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et reconnaissent qu'ils dépendent les uns des autres pour la concrétisation du développement durable dans toutes ses dimensions.
3. Les objectifs de développement durable proposés sont l'occasion de favoriser des approches et mesures transversales concertées pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Les objectifs de développement durable proposés peuvent servir d'instrument et stimuler la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national, la mise en œuvre renforcée des systèmes en place sur le plan international, et l'établissement de priorités pour une approche globale de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets comme condition essentielle du développement durable.
4. Le secrétariat de l'Approche stratégique, en coopération avec le service des produits chimiques de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata sur le mercure, le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de

* SAICM/ICCM.4/1.

¹Le texte final pour adoption par le sommet, intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement durable pour 2030 » est disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et d'autres encore, a fait des efforts pour que les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets soient intégrées dans les objectifs de développement durable et cibles connexes.

5. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est traitée à la fois explicitement et implicitement, dans un certain nombre d'objectifs et de cibles connexes, notamment :

- a) Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde;
- b) Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable;
- c) Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges;
- d) Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie;
- e) Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau;
- f) Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- g) Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation;
- h) Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- i) Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables;
- j) Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable;
- k) Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité;
- l) Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

6. La quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sera l'occasion de se féliciter du programme de développement pour l'après-2015 et d'examiner de quelle manière, conformément à la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la plate-forme multisectorielle et multipartite de l'Approche stratégique peut être utilisée pour en appuyer la mise en œuvre.

7. Conformément aux orientations générales et aux directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020, le programme de développement pour l'après-2015 sera l'occasion d'insister sur l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre du développement de la prospérité et de son intégration dans les processus nationaux de planification. À cet égard, le message concernant le coût de l'inaction et les retombées positives de l'action doit être bien formulé et bien compris aux fins d'appuyer la mise en œuvre. Faire une place à la gestion rationnelle des produits chimiques dans les priorités de planification du développement national et dans les processus de développement nationaux peut favoriser la mobilisation de ressources nationales. Cette approche peut aussi influencer la coopération multilatérale et bilatérale en matière d'aide au développement, en encourageant la prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les priorités de financement, en tant que domaine prioritaire ou en tant que question transversale, ainsi que dans l'élaboration des politiques et dans l'application des textes réglementant la production et l'utilisation des produits chimiques.

Mesure proposée

8. La Conférence des Parties souhaitera peut-être :

- a) Se féliciter du programme de développement pour l'après-2015, et notamment des objectifs de développement durable;

- b) Mettre en évidence la contribution que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a apportée et continuera d'apporter à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le cadre de la promotion du développement durable;
- c) Souligner l'importance de l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en tant qu'élément prioritaire des processus nationaux de planification du développement et des stratégies de réduction de la pauvreté, et signaler aux gouvernements, aux donateurs et aux organisations intergouvernementales la nature transversale et l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le programme de développement pour l'après-2015;
- d) Définir les domaines dans lesquels l'Approche stratégique peut contribuer directement à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;
- e) Prier le Secrétariat, en consultation avec les parties prenantes, de contribuer à l'élaboration d'indicateurs pour les objectifs de développement durable, en tenant compte de l'expérience acquise par les parties prenantes concernées et en complétant les décisions existantes relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement.
-